PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

03 AVRIL 2008

SOMMAIRE



DELIBERATIONS

Ville de MONT-DE-MARSAN

- 02 CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.
- 04 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES CODE DES MARCHES PUBLICS DECRET N° 2001-210 du 7 MARS 2001.
- 05 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.
- 06 REGIE MUNICIPALE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'EXPLOITATION.
- O7 DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES.
- 08 DESIGNATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)
- 08 COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE.
- 09 COMMISSION D'URBANISME COMMERCIAL.
- 09 DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DES FETES.

- 10 DESIGNATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE DELEGUE TITULAIRE ET DE DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE DES LANDES.
- DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME.
- DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER.
- DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (S.I.C.T.O.M.)
- DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU PARC NATUREL DES LANDES DE GASCOGNE.
- 13 COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE LA BASE AERIENNE 118.
- 13 CORRESPONDANT POUR LES QUESTIONS DE DEFENSE.
- DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'AGENCE LANDAISE POUR L'INFORMATIQUE (A.L.P.I.).
- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE POUR SIEGER AU COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (C.L.I.C.).
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'I.U.T. DES PAYS DE L'ADOUR.
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE MONT DE MARSAN AUX COMMISSIONS PERMANENTES DES COLLEGES ET LYCEES.
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE MONT DE MARSAN AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES LYCEES ET COLLEGES.
- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE SCOLAIRE PRIVE « NOTRE DAME ».

- 19 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE MONT DE MARSAN AUX CONSEILS D'ETABLISSEMENTS DE CERTAINS ETABLISSEMENTS SPECIALISES.
- 19 CONSTITUTION DE LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS. DESIGNATION DE CONTRIBUABLES POUR NOMINATION PAR MONSIEUR LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS.
- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU CONSEIL DE DISCIPLINE ET DE RECOURS DE LA REGION AQUITAINE.
- 21 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE.
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE.
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE.
- DESIGNATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET D'EAU DES COMMUNES (S.Y.D.E.C.).
- 24 DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE SYNDICAL DU SIVU DES BERGES DE LA MIDOUZE.
- 24 DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MARSAN.
- 28 CREATION DE POSTES DE CABINET.

VILLE DE MONT-DE-MARSAN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 Avril 2008



Président : Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire

Présents:

M. BAYARD Hervé, M. TORTIGUE Bertrand, Mme DAVIDSON Chantal, Mme LUTZ Chantal, M. PINTO DE SOUSA Jean-Pierre, Mme DARTEYRON Eliane, M. HANNA Edmond, Mme BOURDIEU Marie-Christine, M. SOCODIABEHERE Thierry, **Adjoints au Maire**,

Mme BOUDE Jeanine, Mme HILLCOCK Anne-Marie, M. BUCHI Arsène, Mme TAUZY Claude, M. MEGE Michel, Mme COUTURIER Chantal, Mme PIQUET Catherine, , M. HEBA Farid, Mme LAMAISON Jeannine, M. ROUFFIAT Bruno, Mme DUPOUY VANTREPOL Catherine, Mme LAFONT Akia, Mme NAILLY Guylaine, M. LAGOEYTE Jean-François, M. BOUSQUET Olivier, M. TACHON Nicolas, M. BACHE Alain, Mme LUCY Rose, M. LAGRAVE Renaud, Mlle DAUGA Ségolène, M. EL BAKKALI Abdallah, M. GUERINI Jean-Philippe, Mme PEGUY Michèle, Mlle AVANT Sophie, Conseillers Municipaux.

Absent excusé:

M. DEPONS Bernard donne pouvoir à Monsieur BAYARD Hervé,

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Olivier.

La séance est ouverte à 19 heures.

Mme Le Maire: Mesdames, Messieurs, bonsoir, donc je déclare ouverte cette séance et je souhaiterai d'abord désigner un secrétaire de séance, M. BOUSQUET Olivier, par exemple. Vous acceptez, très bien.

Nous allons procéder à l'appel, M. Bernard DEPONS est absent et m'a fait parvenir un pouvoir pour M. Hervé BAYARD.

VILLE DE MONT-DE-MARSAN

Je voudrais saluer les conseillers de l'opposition que nous n'avions pas eu lors de notre premier conseil, bienvenue et j'espère que nous travaillerons tous dans le même esprit pour notre ville.

L'adoption du procès-verbal du vingt et un mars 2008, quelqu'un a-t-il des commentaires à faire sur ce procès verbal ?

Il est adopté, je vous remercie.

Donc cette séance va être relativement longue parce qu'en fait il s'agit de désignations diverses, de créations de commissions et de nominations pour des désignations dans différentes instances donc je vous demanderai de faire cela dans la concentration pour que nous allions le plus rapidement possible tout de même, afin d'effectuer cette tâche au mieux.

Je vais vous donner maintenant lecture, vous informer, c'est une information mais ce n'est pas un vote des délégations de signatures qui ont été données aux adjoints avec l'intitulé exact de leurs délégations.

M. Hervé BAYARD, délégations à l'Aménagement Urbain, au Logement, Travaux et Voirie.

M. Bertrand TORTIGUE, délégations Sport, Jeunesse, Intégration.

Mme Chantal DAVIDSON, délégations Culture, Animation, Vie Associative et Patrimoine.

Mme Chantal LUTZ, délégations Développement Economique, Tourisme, Commerce et Artisanat.

M. Jean-Pierre PINTO, délégations Finance, Personnel, Affaire Générale.

Mme Eliane DARTEYRON, délégations Education, Petite enfance.

M. Edmond HANNA, délégation Solidarité.

Mme BOURDIEU Marie-Christine, délégations Démocratie locale, proximité, vie des quartiers et jumelage.

M. SOCODIABEHERE Thierry, délégations Développement durable, environnement.

Je procéderai par arrêté également à des délégations pour les conseillers municipaux, cela sera fait dans un second temps et la liste et les délégations seront transmises lors d'un prochain conseil municipal.

Nous allons passer, si vous le voulez bien, au point trois de notre ordre du jour avec la création et composition des Commissions Municipales.

01- OBJET: CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les différentes commissions municipales devront être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle. La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque

commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

Ces commissions seront donc composées de 10 membres dont 2 représentants de l'opposition.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** la création des commissions suivantes :

1 - AMENAGEMENT URBAIN, URBANISME, LOGEMENT, TRAVAUX, VOIRIE.

Vice Président: M. Hervé BAYARD.

Membres: M. Bertrand TORTIGUE, M.Hervé BAYARD, Mme Marie-Christine BOURDIEU, Mme Chantal COUTURIER, M. Thierry SOCODIABEHERE, Mme Chantal LUTZ, M. Jean-François LAGOEYTE, M. Olivier BOUSQUET, M. Alain BACHE, M. Renaud LAGRAVE.

2 - CULTURE, ANIMATION, VIE ASSOCIATIVE, PATRIMOINE.

Vice Président: Madame Chantal DAVIDSON.

Membres: Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Hervé BAYARD, Mme Catherine PIQUET, Mme Chantal LUTZ, M. Nicolas TACHON, Mme Jeannine LAMAISON, Mme Guylaine NAILLY, M. Jean-Philippe GUERINI, Mme Michèle PEGUY.

3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, COMMERCE, ARTISANAT.

Vice Président: Mme Chantal LUTZ.

Membres: Mme Chantal DAVIDSON, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Thierry SOCODIABEHERE, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Claude TAUZY, Mme Annie HILLCOCK, M. Jean-Philippe GUERINI, Mme Rose LUCY.

4 - DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT.

Vice-Président: M. Thierry SOCODIABEHERE,

Membres: Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Hervé BAYARD, M. Jean-Pierre PINTO, M. Bernard DEPONS, Mme Cathy DUPOUY-VANTREPOL, Mme Jeannine BOUDE, Mme Guylaine NAILLY, Mme Rose LUCY, Mlle Ségolène DAUGA.

5 - EDUCATION, PETITE ENFANCE.

Vice-Président: Mme Eliane DARTEYRON,

Membres: M. Bruno ROUFFIAT, Mme Akia LAFONT, Mme Cathy DUPOUY-VANTREPOL, M. Jean-François LAGOEYTE, Mme Jeannine LAMAISON, M. Arsène BUCHI, Mme Guylaine NAILLY, Mme Michèle PEGUY, M. Abdallah EL BAKKALI.

6 - SPORT, JEUNESSE, INTEGRATION.

Vice-Président : M. Bertrand TORTIQUE.

Membres: M. Farid HEBA, Mme Claude TAUZY, M. Nicolas TACHON, Mme Cathy DUPOUY-VANTREPOL, M. Michel MEGE, M. Arsène BUCHI, Mme Guylaine NAILLY, M. Abdallah EL BAKKALI, Mlle Sophie AVANT.

7 - SOLIDARITES.

Vice-Président: M. Edmond HANNA.

Membres: M. Bertrand TORTIGUE, Mme Catherine PIQUET, M. Edmond HANNA, Mme Chantal COUTURIER, Mme Chantal LUTZ, Mme Akia LAFONT, M. Nicolas TACHON, Mme Jeannine BOUDE, M. Jean-Philippe GUERINI, Mlle Ségolène DAUGA.

8 - DEMOCRATIE LOCALE, PROXIMITE, VIE DE QUARTIER.

Vice-Président : Madame Marie-Christine BOURDIEU.

Membres: M. Hervé BAYARD, M. Farid HEBA, M. Thierry SOCODIABEHERE, Mme Akia LAFONT, Mme Annie HILLCOCK, M. Michel MEGE, Mme Jeannine BOUDE, Mlle Sophie AVANT, M. Renaud LAGRAVE.

9 - FINANCES, PERSONNEL, AFFAIRES GENERALES.

Vice-Président: M. Jean-Pierre PINTO.

Membres: Mme Eliane DARTEYRON, Mme Chantal COUTURIER, M. Thierry SOCODIABEHERE, M. Bruno ROUFFIAT, M. Bernard DEPONS, M. Olivier BOUSQUET, M. Arsène BUCHI, M. Alain BACHE, M. Renaud LAGRAVE.

AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Mme le Maire: parfait, pas de commentaire? non, donc je vous propose de passer à la quatrième délibération. Sachant que cette désignation doit se faire à bulletin secret, donc nous respecterons cette condition sauf si tout le monde est d'accord pour le faire à main levée mais à bulletin secret cela ne pose pas de problème?

M. RENAUD LAGRAVE: Si on peut le faire à main levée, on le fera à main levée, je ne sais pas si c'est autoriser mais si c'est autoriser,

Mme le Maire : Si il y a l'aval de l'ensemble des conseillers municipaux, il n'y a pas de problème.

M. RENAUD LAGRAVE : pas de problème, nous nous n'avons rien a cacher de ce coté là.

<u>02 - OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - CODE DES MARCHES PUBLICS - DECRET n° 2001-210 du 7 MARS 2001.</u>

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Le Code des Marchés Publics indique le rôle et les modalités de fonctionnement de la Commission d'appel d'Offres.

Pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, la commission d'appel d'offres est composée des membres suivants, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus :

- Le Maire ou son représentant, Président,
- 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- 5 suppléants qui ne sont ni suppléants des membres de la commission, ni de la commission, mais de chaque liste représentée.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptible d'être proclamé élu.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pouvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Il y a donc lieu, pour notre assemblée, de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'offres.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PROCEDE** à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et **DESIGNE** les membres ci-dessous :

Présidente : Mme DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire

membres titulaires:

- M. BUCHI Arsène
- Mme COUTURIER Chantal
- M. LAGOYETE Jean-François
- M. DEPONS Bernard
- M. BACHE Alain

Membres suppléants

- M. PINTO Jean-Pierre
- M. BAYARD Hervé
- Mme DAVIDSON Chantal
- Mme DARTEYRON Eliane
- Mlle DAUGA Ségolène
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

<u>03 - OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.</u>

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, il est prévu qu'une commission ad-hoc soit chargée d'ouvrir les plis, d'examiner les candidatures et de donner un avis préalable en matière de concession ou d'affermage d'un service public.

L'article 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe la composition de la Commission de Délégation de Service Public comme suit :

- le Maire de la Ville ou son représentant, Président,
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette commission ayant le même mode de désignation et les mêmes attributions en matière de délégation de service public que la Commission d'Appel d'Offres en matière de marchés

publics, il est proposé à notre assemblée d'élire, pour composer cette commission, les mêmes membres que ceux formant la Commission d'Appel d'Offres.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, LE CONSEIL MUNICIPAL

- PROCEDE à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et DESIGNE les membres ci-après :

Présidente: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire.

$membres\ titulaires:$

- M. BUCHI Arsène

- Mme COUTURIER Chantal

- M. LAGOYETE Jean-François

- M. DEPONS Bernard

- M. BACHE Alain

Membres suppléants

- M. PINTO Jean-Pierre

- M. BAYARD Hervé

- Mme DAVIDSON Chantal

- Mme DARTEYRON Eliane

- Mlle DAUGA Ségolène

- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Renaud LAGRAVE: J'ai juste une question Madame le Maire, est ce-qu'il s'agit de la commission consultative des services publics locaux? non, d'accord ce n'est pas du tout la même chose et est ce-qu'il est prévu une commission consultative des services publics locaux?

Mme le Maire : plus tard.

Renaud LAGRAVE: plus tard, d'accord, c'était pour savoir si c'était la même chose ou pas.

<u>04 - OBJET : REGIE MUNICIPALE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'EXPLOITATION.</u>

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire.

Le statut rénové des Régies municipales et intercommunales, paru au Journal Officiel par décret n° 2001-184 du 23 février 2001, indique que pour la composition d'un Conseil d'Exploitation, les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges du Conseil d'Exploitation (article R 2221-6).

Il y a donc lieu de désigner les 11 membres du Conseil d'Exploitation, à savoir :

- 6 membres issus du Conseil Municipal
- et 5 membres désignés par notre assemblée.

Bien entendu, des membres es-qualité pourront être invités en tant qu'experts, pour participer à certaines réunions en fonction de l'ordre du jour :

- l'Hydrogéologue, en cas de problèmes de qualité de l'eau ou d'insuffisance des ressources,
- le Directeur Départemental de l'Equipement dans le cadre de travaux sous voies départementales ou nationales,
- le Directeur Départemental de l'Agriculture dans le cadre de la valorisation des boues (par exemple).

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE** comme membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et de l'Assainisement :
 - membres issus du Conseil Munipal
 - ° Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,
 - ° Monsieur SOCODIABEHERE Thierry, Adjoint au Maire,
 - ° Madame COUTURIER Chantal, Conseillère Municipale,
 - ° Monsieur HANNA Edmond, Adjoint au Maire,
 - ° Madame DUPOUY VANTREPOL Catherine, Conseillère Municipale,
 - ° Monsieur LAGRAVE Renaud, Conseiller Municipal.
 - Membres hors conseil municipal :
 - ° Monsieur DAVIDSON Jean-Claude,
 - ° Monsieur DUMAHUT Jean-Pierre,
 - ° Monsieur CHAMONARD Jean,
 - ° Madame LINXE Danielle
 - ° Madame DELOS Séverine.
- **PRECISE** que des membres es-qualité pourront être invités en tant qu'experts, pour participer à certaines réunions en fonction de l'ordre du jour :
 - l'Hydrogéologue, en cas de problèmes de qualité de l'eau ou d'insuffisance des ressources,
 - le Directeur Départemental de l'Equipement dans le cadre de travaux sous voies départementales ou nationales,
 - le Directeur Départemental de l'Agriculture dans le cadre de la valorisation des boues (par exemple).
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportan.

<u>05 - OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES.</u>

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Il y a lieu de désigner au sein du Conseil Municipal les 4 membres qui siègeront au Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE** comme membres du Conseil Municipal au Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres :

- Monsieur BUCHI Arsène, Conseiller Municipal,
- Madame PIQUET Catherine, Conseillère Municipale,
- Monsieur HANNA Edmond, Adjoint au Maire.
- Mademoiselle AVANT Sophie, Conseillère Municipale.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

<u>06 - OBJET : DESIGNATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S).</u>

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Il y a lieu de désigner les 4 membres du Conseil Municipal qui siègeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE** comme membres :
 - Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,
 - Monsieur HANNA Edmond, Adjoint au Maire,
 - Madame PIQUET Catherine, Conseillère Municipale,
 - Madame DARTEYRON Eliane, Adjointe au Maire,
 - Monsieur GUERINI Jean-Philippe, Conseiller Municipal.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

07 - OBJET: COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE.

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Il y a lieu de procéder à la désignation des membres de la Commission Communale de Sécurité.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

DESIGNE les membres ci-après :

Titulaires

- Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire,
- Monsieur Hervé BAYARD, Adjoint au Maire,
- Monsieur Arsène BUCHI, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire,

Suppléants

Monsieur TORTIGUE Bertrand, Maire-Adjoint Madame BOUDE Jeannine, Conseillère Municipale Madame Guylaine NAILLY, Conseillère Municipale.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

08 - OBJET : COMMISSION D'URBANISME COMMERCIAL

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Il convient que notre assemblée procède à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la Commission Départementale d'Urbanisme Commercial.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE** comme représentants du Conseil Municipal à la Commission Départementale d'Urbanisme Commercial :
 - Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire, en qualité de représentant titulaire.
 - Madame Chantal LUTZ, Adjointe au Maire, en qualité de représentant suppléant.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

<u>09 - OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DES FETES.</u>

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Mme le Maire : nous allons donc, bien sûr, poursuivre l'action du Comité des Fêtes pour les fêtes 2008, donc nous souhaitons poursuivre dans cet esprit et dans cette formule surtout, puis effectivement ensuite, nous l'avons déjà communiqué, nous vous proposerons et nous passerons à un mode de fonctionnement différent qui sera un mode de fonctionnement en Régie pour les fêtes suivantes et nous souhaitons organiser les fêtes 2008, bien entendu avec le Comité des Fêtes, compte tenu du travail qui a été effectué avec les personnes qui y étaient jusque là et qui sont jusque là au Comité des Fêtes. Donc compte tenu de ces élections récentes nous devons désigner neuf membres au sein du conseil municipal qui participeront à ce Comité des Fêtes et je vous proposerais cinq membres hors conseil municipal pour participer également à ce conseil d'administration du Comité des Fêtes.

Notre assemblée doit désigner les délégués pour siéger au Comité des Fêtes.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,

ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE** au sein du Conseil Municipal les 9 membres ci-après :
 - Monsieur Michel MEGE, Conseiller Municipal,
 - Madame Chantal DAVIDSON, Adjointe au Maire,
 - Monsieur Bertrand TORTIGUE, Adjoint au Maire,
 - Madame Marie-Christine BOURDIEU, Adjointe au Maire,
 - Monsieur Farid HEBA, Conseiller Municipal,
 - Madame Chantal LUTZ, Adjointe au Maire,
 - Monsieur Nicolas TACHON, Conseiller Municipal,
 - Mademoiselle Sophie AVANT, Conseillère Municipale,
 - Monsieur Renaud LAGRAVE, Conseiller Municipal.
- pour les 5 membres hors Conseil Municipal :
 - Monsieur Guillaume FRANCOIS
 - Monsieur Gilles CHAUVIN
 - Madame Stéphanie PECASTAING
 - Monsieur Christophe SANCHA
 - Monsieur Pierre SERRIS.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

10 - OBJET: DESIGNATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU DELEGUE TITULAIRE ET DU DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE DES LANDES.

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Il convient que notre assemblée procède à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte du Conservatoire Landes.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE**:
- *Madame Chantal DAVIDSON, Adjointe au Maire, en qualité de déléguée titulaire
- *Madame Guylaine NAILLY, Conseillère Municipale, en qualité de déléguée suppléante.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

11 - OBJET: DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME.

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Il y a lieu de désigner les 8 membres du Conseil Municipal qui siégeront au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE** pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme :
- Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,
- Madame LUTZ Chantal, Adjointe au Maire,
- Madame DAVIDSON Chantal, Adjointe au Maire,
- Madame BOURDIEU Marie-Christine, Adjointe au Maire,
- Monsieur BAYARD Hervé, Adjoint au Maire,
- Madame TAUZY Claude, Conseillère Municipale
- Madame PEGUY Michèle, Conseillère Municipale,
- Madame LUCY Rose, Conseillère Municipale.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

12 - OBJET: DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER.

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Notre assemblée doit procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier.

Doivent siéger à ce Conseil d'Administration, outre le Maire, membre de droit, 3 représentants du Conseil Municipal.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE** pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier :
- Outre Madame le Maire, membre de droit,
- Monsieur HANNA Edmond, Adjoint au Maire,
- Madame LAFONT Akia, Conseillère Municipale,
- Monsieur TORTIGUE Bertrand, Adjoint au Maire.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces formalités s'y rapportant.

13 - OBJET: DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (S.I.C.T.O.M.).

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire.

Notre assemblée doit désigner les deux délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (S.I.C.T.O.M.)

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE**:

- *en qualité de membre titulaire : Monsieur Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire,
- * en qualité de membre suppléant : Monsieur Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

<u>14 -OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU PARC NATUREL DES LANDES DE GASCOGNE.</u>

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Il convient que notre assemblée désigne le représentant du Conseil Municipal au Parc Naturel des Landes de Gascogne.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE:

- **DESIGNE** Monsieur ROUFFIAT Bruno, Conseiller Municipal, en qualité de représentant du Conseil Municipal au Parc Naturel des Landes de Gascogne
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

15 - OBJET: COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE LA BASE AERIENNE 118 DE MONT DE MARSAN - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE.

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire.

Il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de la Base Aérienne 118 de Mont-de-Marsan.

- 1 titulaire.
- 1 suppléant.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE**:
- * en qualité de membre titulaire : Monsieur Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire, * en qualité de membre suppléant : Monsieur Arsène BUCHI, Conseiller Municipal, pour siéger à la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de la Base Aérienne 118 de Mont-de-Marsan.
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

16 - OBJET: CORRESPONDANT POUR LES QUESTIONS DE DEFENSE.

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Il y a lieu de désigner le correspondant de la Ville pour les questions de défense. Sa fonction consiste à servir de relais d'information entre le Ministère de la Défense et la commune. Il est destinataire d'une information régulière sur les questions de défense et doit pouvoir, en retour, adresser au Ministère ou à ses représentants des demandes d'éclaircissements ou de renseignements.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE** Monsieur Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire en qualité de correspondant de la Ville pour les questions défense.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

<u>17 - OBJET: DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A</u> <u>L'AGENCE LANDAISE POUR L'INFORMATIQUE (A.L.P.I.).</u>

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire.

Conformément aux articles L 5721.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs à l'organisation et au fonctionnement d'un Syndicat Mixte ouvert, et à l'article 8 des statuts de ce syndicat, notre assemblée doit procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant, pour siéger au sein du Syndicat Mixte ALPI.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE, Monsieur LAGRAVE ne prend pas part au vote

- DESIGNE:

- en qualité de membre titulaire : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire,
- en qualité de membre suppléant. : Monsieur SOCODIABEHERE Thierry, Adjoint au Maire.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

18 - OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE POUR SIEGER AU COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (C.L.I.C.)

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

En application des dispositions du décret n° 2005-82 du 1^{er} février 2005 relatif à la création des Comités Locaux d'Information et de Concertation (C.L.I.C.), il convient de mettre en place les CLIC pour les sites SEVESO classés AS. Notre commune est notamment concerné par le site exploité par la Société Pétrolière de Dépôt.

Le CLIC est composé de 30 membres (au plus) répartis en 5 collèges, à savoir :

- collège « administration »
- collège « collectivités locales »
- collège « riverains »
- collège « exploitants »
- collège « salariés »

Le Collège des « collectivités locales » est constitué de représentants des collectivités suivantes : Ville de Mont-de-Marsan, Communauté d'Agglomération du Marsan, Conseil Général.

Il y a donc lieu de désigner un représentant de la Ville pour siéger au CLIC.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE** Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire, en qualité de représentant de la Ville pour siéger au CLIC,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

<u>19 - OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU</u> CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'I.U.T. DES PAYS DE L'ADOUR.

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Il est demandé à notre assemblée de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au Conseil d'Administration de l'I.U.T. des Pays de l'Adour.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- DESIGNE:
 - Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire, en qualité de membre titulaire,
 - Madame LUTZ Chantal, Adjointe au Maire, en qualité de membre suppléant.
- AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

<u>20 - OBJET: DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE MONT DE MARSAN AUX COMMISSIONS PERMANENTES DES COLLEGES ET LYCEES.</u>

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire

Il a été institué dans les collèges et lycées, ainsi que dans les établissements régionaux d'enseignement adapté une commission permanente qui a la charge d'instruire les questions soumises à l'examen du Conseil d'Administration.

A l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal notre assemblée doit procéder à la désignation d'un représentant à chacune des commissions permanentes des différents collèges et lycées de notre Ville.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- DESIGNE en qualité de représentants du Conseil Municipal à chacune des Commissions Permanentes des collèges et lycées de notre Ville.
 - Madame Chantal LUTZ, Adjointe au Maire, pour le Lycée Charles DESPIAU,
 - Monsieur Bertrand TORTIGUE, Adjoint au Maire, pour le Lycée Victor DURUY,
 - Monsieur Bruno ROUFFIAT, Conseiller Municipal, pour le LEP Frédéric ESTEVE,
 - Madame Chantal LUTZ, Adjointe au Maire, pour le LEP Robert WLERICK,
 - Madame Chantal COUTURIER, Conseillère Municipale, pour le Collège Jean ROSTAND.
 - Monsieur Olivier BOUSQUET, Conseiller Municipal, pour le Collège Victor DURUY,

- Madame Guylaine NAILLY, Conseillère Municipale, pour le Collège Cel Le GAUCHER.
- **AUTORISE** en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

21 - OBJET: DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE MONT DE MARSAN AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES LYCEES ET COLLEGES.

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Par la Loi du 22 juillet 1983 et de ses textes d'application, les communes sont associées au fonctionnement interne des établissements relevant des départements ou des régions, soit par l'intermédiaire de la participation des élus municipaux aux instances de ces établissements, soit du fait que cette Loi ouvre aux autorités communales des possibilités nouvelles d'utilisation des locaux des établissements situés sur leur territoire.

Le décret 85.924 du 30 Août 1985 et les circulaires interministérielles s'y rapportant, traitent de l'organisation administrative et financière des collèges, lycées et établissements d'éducation spéciale à compter du 1.09.1985 et entre autres, de la mise en place de leur Conseil d'Administration.

Au sein du Conseil d'Administration doivent siéger des représentants de la Commune, siège de l'établissement, ou lorsqu'il existe un groupement de communes, des représentants de ce groupement et de la commune siège.

La représentation des collectivités concernées est ainsi prévue :

- 1 LYCEES ET COLLEGES DE PLUS DE 600 élèves :
 - trois représentants élus de la commune siège de l'établissement.

Dans le cas où un groupement de communes est compétent aux lieu et place de la commune siège, les communes sont alors représentées au sein du Conseil d'Administration par un représentant élu du groupement compétent et de deux représentants élus de la commune siège.

- 2 COLLEGES DE MOINS DE 600 élèves et ne comportant pas de section d'Education Spécialisée de type 96 élèves :
 - 2 représentants élus de la commune siège de l'établissement.

Sur le territoire de la commune de Mont-de-Marsan sont implantés les établissements suivants en matière d'enseignement du second degré :

- LYCEE Charles DESPIAU
- LEP Frédéric ESTEVE
- LEP Robert WLERICK
- COLLEGE Victor DURUY
- COLLEGE Jean ROSTAND
- COLLEGE Cel LE GAUCHER

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,

ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE** les représentants titulaires et suppléants ci-près aux Conseils d'Administration des Lycées et Collèges :

LYCEE Charles DESPAIU

Représentants titulaires

Représentants suppléants

- Mme Chantal BOURDIEU, Adjointe au Maire
- M. Nicolas TACHON, Conseiller Municipal
- Mme Eliane DARTEYRON, Adjointe au Maire
- Mme Chantal LUTZ, Adjointe au Maire
- M. Jean-Philippe GUERINI, Conseil. Municipal Mme Michèle PEGUY, Conseil. Municipale

LYCEE Victor DURUY

REPRESENTANTS TITULAIRES

REPRESENTANTS

SUPPLEANTS

- M. Bertrand TORTIGUE, Adjoint au Maire
- Mme Catherine DUPOUY-VANTREPOL,
- Conseillère Municipale
- -M. Jean-François LAGOEYTE, Conseil. Municipal Mme Chantal DAVIDSON, Adjte au Maire
- -M. Renaud LAGRAVE, Conseil. Municipal
- Mme LUCY Rose, Conseil. Municipale

LEP Frédéric ESTEVE

Représentants titulaires

Représentants suppléants

- -M. Bruno ROUFFIAT, Conseiller Municipal
- Mme Eliane DARTEYRON, Adjte au Maire
- Mme Akia LAFONT, Conseil. Municipale
- M. Jean-Philippe GUERINI, Conseil. Mpal

LEP Robert WLERICK

Représentants titulaires

Représentants suppléants

- Mme Chantal LUTZ, Adjointe au Maire
- M. Bruno ROUFFIAT, Conseil. Municipal
- M. Bertrand TORTIGUE, Adjoint au Maire
- Mme Michèle PEGUY, Conseil. Municipale

COLLEGE Jean ROSTAND

Représentants titulaires

Représentants suppléants

- M. Edmond HANNA, Adjoint au Maire,
- Mme Catherine DUPOUY-VANTREPOL, Conseillère Municipale
- Mme Chantal COUTURIER, Conseil. Municipale M. Abdallah EL BAKKALI, Cons. Municipal

COLLEGE Victor DURUY

Représentants titulaires

- Représentants suppléants
- M. Nicolas TACHON, Conseiller Municipal
- M. Jean-François LAGOYETE, Cons. Mun.
- M. Olivier BOUSQUET, Conseiller Municipal
- Mme Rose LUCY, Conseillère Municipale

COLLEGE CEL LE GAUCHER

Représentants titulaires

Représentants suppléants

- Mme Guylaine NAILLY, Conseillère Municipale Mme Eliane DARTEYRON, Adjte au Maire,
- Mme Jeannine BOUDE, Conseillère Municipale
- M. Renaud LAGRAVE, Conseil. Municipal
- AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

22 - OBJET: DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE SCOLAIRE PRIVE « NOTRE DAME ».

Rapporteur: Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire,

Il y a lieu de désigner le représentant de la commune qui participera aux réunions du groupe scolaire privé « Notre Dame ».

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE** Madame Chantal DAVIDSON, Adjointe au Maire, en qualité de représentante de la commune pour participer aux réunion du groupe scolaire prive « Notre Dame ».
- AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

23 - OBJET: DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE MONT DE MARSAN AUX CONSEILS D'ETABLISSEMENTS **CERTAINS** ETABLISSEMENTS SPECIALISES.

Rapporteur: Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire,

Suite au renouvellement du Conseil Municipal il convient que notre assemblée désigne, à l'Association Départementale de Parents et Amis d'Enfants Inadaptés (A.D.A.P.E.I.) le représentant de la commune qui participera, avec voix consultative, aux conseils d'établissements des établissements ci-après de notre Ville :

- I.M.E. « Les Hirondelles »
- C.A.T. Ateliers du Marcadé,

- Foyer C.A.T. du Marcadé,
- Foyer de Vie du Marcadé,
- Appartements route du Houga.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- DESIGNE Monsieur HANNA Edmond, Maire-Adjoint en qualité de représentant de la Ville aux conseils d'établissements des établissements spécialisés indiqués ci-dessus.
- AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

24 - OBJET : CONSTITUTION DE LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

DESIGNATION DE CONTRIBUABLES POUR NOMINATION, PAR MONSIEUR LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX, DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS.

Rapporteur: Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire,

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient qu'une nouvelle commission communale des Impôts Directs soit constituée.

Cette commission doit comprendre, outre le Maire ou l'Adjoint délégué qui en assure la présidence, 16 commissaires (8 titulaires, 8 suppléants) qui sont désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Il convient donc que notre assemblée municipale propose une liste de contribuables, âgés de 25 ans au moins, parmi lesquels Monsieur le Directeur des Services Fiscaux désignera les commissaires titulaires et suppléants.

Je vous propose donc dé signer les personnes dont les noms suivent pour que les services fiscaux puisse établir la liste des membres de la Commission Communale.

Taxe Professionnelle

Représentants Titulaires

- M. Philippe PALLAS 52, rue du Rousillon, 40280 St PIERRE DU MONT

Représentants Suppléants

- M. Jean-Claude DAVIDSON 2 Bd Jean Lacoste 40000 MONT DE MARSAN

Foncier non Bâti

Représentants Titulaires

- M. Philippe EYRAUT 1 av Robert Schumann 40000 MONT DE MARSAN

Représentants Suppléants

- Mme Joëlle MAURIN 1071 av Mazerolles 40000 MONT DE MARSAN

Foncier Bâti

Représentants Titulaires

- M. Jean CAUSSADE 46 Impasse du Caloy-40090 ST PERDON

M. Alain DELINEAU24 av Calluyer40000 MONT DE MARSAN

Représentants Suppléants

- Mme Pascale MOLINARI 13 av Couturelles 40000 MONT DE MARSAN

- M. Francis BOUDE 1086 Av de Mazerolles 40000 MONT DE MARSAN

Taxe d'Habitation

Représentants Titulaires

- Mme Danièle LINXE
114 rue Château d'Eau
40000 MONT DE MARSAN

M. Robert LUTZ11 rue Despagnet40000MONT DE MARSAN

- M. Marc BIBES 1 r Porthos 40000 MONT DE MARSAN

- Mme Marguerite CHAMONARD 19 rue Martinon 40000 MONT DE MARSAN

Représentants Suppléants

- Mme Nicole MORENO 3 rue de l'Asile 40000 MONT DE MARSAN

- Mme Régine MARSAN4 rue JP Mainguy40 000MONT DE MARSAN

- Mme Colette MEGE53 rue Labrit40000 MONT DE MARSAN

M. Jean-François JULIEN1095 av de Mazerolles40000 MONT DE MARSAN

- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

25 - OBJET: DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU CONSEIL DE DISCIPLINE ET DE RECOURS DE LA REGION AQUITAINE.

Rapporteur: Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire,

Il y a lieu de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant qui siégeront au Conseil de Discipline et de Recours de la Région Aquitaine.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- DESIGNE :

- M. Bernard DEPONS, Conseiller Municipal en qualité de représentant titulaire,
- M. Arsène BUCHI, Conseiller Municipal en qualité de représentant suppléant.

<u>26 -OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE.</u>

Rapporteur: Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire,

Il convient de procéder au renouvellement des 11 membres titulaires et des 11 membres suppléants à la Commission Administrative Paritaire

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- DESIGNE les membres ci-après en qualité de titulaires et de suppléants à la Commission Administrative Paritaire

CATEGORIE A

Titulaires		suppléants
	Titulaires	Titulaires

- Mme DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire
- M. Bernard DEPONS, Conseiller Municipal
- M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire
- M. Alain BACHE, Conseiller Municipal

CATEGORIE B

- -Mme DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire
- M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire
- M. Bernard DEPONS, Conseiller Municipal
- M. Alain BACHE, Conseiller Municipal
- M. Bertrand TORTIGUE, Adjoint au Maire
- Mme Eliane DARTEYRON, Adjte au Maire
- M. Olivier BOUSQUET, Conseil.Municipal
- M. Abdallah EL BAKKALI, Cons. Municipal

CATEGORIE C

- Mme DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire
- Mme TAUZY, Claude, Conseil. Municipale
- M. Bernard DEPONS, Conseiller Municipal
- M. Michel MEGE, Conseiller Municipal
- M. Alain BACHE, Conseiller Municipal
- M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire
- M. Nicolas TACHON, Conseiller Municipal
- Mme Guylaine NAILLY, Conseil. Municipale
- Mme Chantal DAVIDSON, Adjointe au Maire
- M Abdallah EL BAKKALI, Cons. Municipal
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

<u>27 - OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE.</u>

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Il convient de procéder au renouvellement des 6 membres titulaires et des 6 membres suppléants du Comité Technique Paritaire.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE** les membres ci-après pour siéger au Comité Technique Paritaire :

Titulaires

Suppléants

- Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire
- M Arsène BUCHI, Conseiller Municipal
- M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire
- M. Bernard DEPONS, Conseiller Municipal
- Mme Chantal LUTZ, Adjointe au Maire
- M. Alain BACHE, Conseiller Municipal
- Mme Claude TAUZY, Conseillère Municipale
- M. Michel MEGE, Conseiller Municipal
- Mme Jeannine BOUDE, Conseil. Municipale
- Mme Akia LAFONT, Conseillère Municipale
- M. Nicolas TACHON, Conseiller Municipal
- M. Abdallah EL BAKKALI, Conseil. Municipal
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

<u>28 - OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE.</u>

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Il convient de procéder au renouvellement des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants au Comité d'Hygiène et de Sécurité.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE** les membres ci-après pour siéger au Comité d'Hygiène et de Sécurité :

Titulaires

Suppléants

- Mme DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire
- M. HANNA Edmond, Adjoint au Maire
- M. SOCODIABEHERE Thierry, Adjt au Maire
- M. BAYARD Hervé, Adjoint au Maire,
- Mlle AVANT Sophie, Conseillère Municipale
- M. MEGE Michel, Conseiller Municipal
- M. HEBA Farid, Conseiller Municipal
- Mme LUTZ Chantal, Adjointe au Maire,
- Mme BOUDE Jeannine, Conseil. Municipale
- M. LAGRAVE Renaud, Conseiller Municipal
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

29 - OBJET : DESIGNATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET D'EAU DES COMMUNES (S.Y.D.E.C.)

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Il convient que notre assemblée désigne les 4 membres titulaires et les 4 membres suppléants au Comité du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Eau des Communes.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- DESIGNE les membres ci-après pour siéger au Comité du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Eau des Communes.

Membres titulaires

Membres suppléants

- -M. Hervé BAYARD, Adjoint au Maire -Mme Chantal COUTURIER, Cons. Municipale -M. Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire M.Je-François LAGOEYTE, Conseiller Mpal,
- M. Bruno ROUFFIAT, Conseiller Municipal
 M. Jean-Philippe GUERINI, Conseil. Municipal
 Mme Jeannine BOUDE, Conseillère Mpale
 Mme Rose LUCY, Conseillère Municipale
 - **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

<u>30 - OBJET : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE SYNDICAL DU SIVU DES BERGES DE LA MIDOUZE.</u>

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Il convient que notre assemblée procède à la désignation des deux délégués du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal des Berges de la Midouze.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,

ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE** en qualité de représentants de la Commune au Comité Syndical du SIVU DES BERGES DE LA MIDOUZE :
 - M. Hervé BAYARD, Adjoint au Maire,
 - M. Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire.

- AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

31 - OBJET: DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MARSAN.

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

L'article L. 5211-8 énonce que le mandat des délégués des conseils municipaux expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant de l'E.P.C.I. suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Cette séance d'installation est fixée au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires, soit le vendredi 18 avril 2008.

Il est à remarquer que pour les EPCI à fiscalité propre, le choix des délégués doit se porter exclusivement sur des élus communaux. Le respect de la parité n'est pas rendu obligatoire par les textes législatifs régissant ces établissements.

Les conseils municipaux doivent choisir, parmi leurs membres, leurs délégués au conseil d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération. L'élection se fait par scrutin secret à la majorité absolue, à trois tours le cas échéant.

Il convient de procéder au renouvellement des 21 délégués titulaires et des 21 délégués suppléants qui vont représenter notre Conseil Municipal au sein de la Communauté d'Agglomération du Marsan.

M. Renaud LAGRAVE: Jusque là Madame le Maire, vous avez constaté qu'il n'y a pas eu de problème pour la représentation. Là, je dois quand même signaler un petit problème qui est posé puisqu' en 2001, lors de la création de cette Communauté de Communes qui est passée effectivement en Communauté d'Agglomération et lors des précédentes élections deux listes s'étaient présentées contre le Maire sortant, vous le savez et avaient obtenu à elles-deux, je crois, si mes souvenirs sont bons, pas loin de 45 %. A l'époque il y avait donc vingt délégués de la Commune de Mont-de-Marsan à la Communauté de Communes et sur ces vingt délégués chacune des deux listes avaient deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Aujourd'hui, au moment où, la mairie de Mont-de-marsan a un poste de délégué de plus, vous proposez tout simplement à l'opposition, qui, liste unique, a fait aux alentours de 48%, un seul délégué titulaire à la Communauté d'Agglomération, je vais dire que par rapport à ce que vous avez dit pendant la campagne puisque je crois vous l'avez également écrit dans l'ensemble de vos documents de campagne, je trouve cette proposition largement en deçà de ce que nous imaginions au regard évidemment de ce qui s'est passé avant, je tiens à le rappeler donc. Il y avait quatre délégués pour l'opposition. Je vous avoue franchement que vous m'avez appelé il y a une heure pour me signaler cette proposition que nous n'attendions pas. Nous ne nous attendions pas du tout à ce type de proposition parce que, avec le score que nous avons obtenu, nous pensions tout simplement avoir le même nombre de délégués de l'opposition à la Communauté d'Agglomération du Marsan. C'est la raison pour laquelle, on souhaite évidemment vous interroger sur votre proposition et savoir, pourquoi, entre ce qui s'est passé au dernier mandat et aujourd'hui, pourquoi la proposition n'est que d'une place pour l'opposition à la Communauté d'Agglomération ?

Mme le Maire: je m'attendais à votre question. Eh bien écoutez, je crois que c'est un choix fait par le Maire et la majorité, c'est un choix, que nous assumons en disant par ailleurs, puisque la loi ne nous oblige absolument pas a donner un seul poste à l'opposition, c'est à-dire que nous pourrions très tranquillement n'avoir que des représentants de la majorité tant

en titulaire qu'en suppléant, que j'estime que ce n'est pas honnête de ne pas donner de poste à l'opposition et donc nous avons décidé, très simplement, de vous proposer un poste en tant que titulaire et un poste en tant que suppléant, sachant que je ne ramène pas du tout ça, au score des élections. Je pense que c'est une proposition qui tient compte de votre participation à notre conseil municipal et aux travaux de la Ville de Mont-de-Marsan et je vous le rappelle, nous pourrions très bien ne pas vous proposer de poste du tout, mais comme il ne nous semblait pas logique de ne pas vous en proposer, nous vous en proposons un, je pense que je vous fais confiance, je tiens à vous dire par ailleurs que je n'ai pas, que je ne tiens pas à faire de cette représentation au niveau de la Communauté d'Agglomération et de notre participation au niveau de la Communauté d'Agglomération une tribune politique et je crois qu'il faut plutôt en faire un outil de développement de nos territoires et que vous y participerez également, pleinement, avec la place de titulaire et de suppléant que nous vous proposons, voilà.

M. Alain BACHE: Vous comprendrez que vos explications ne nous satisfont pas du tout, d'une part, vous parlez effectivement que la loi ne vous oblige pas, effectivement la loi ne vous oblige pas, c'est une réalité. Vous avez parlé en début de séance du même esprit qui pourrait nous animer, vous avez parlé du principe de la représentation à la proportionnelle, or la proposition que vous nous faites, comme le fait remarquer notre collègue Renaud LAGRAVE, n'est pas du tout à la hauteur de vos propos tant pendant la campagne que les propos au début du conseil municipal. Il faut également se rappeler, l'esprit qui a prévalu lors de la création de cette Communauté d'Agglomération, au début c'était la Communauté de Communes et la Communauté d'Agglomération et le principe était que effectivement toutes les sensibilités, toutes les représentations qui avaient été données lors des consultations électorales puissent être représentées. Etant élu d'une autre collectivité lors du précédent mandat, je suis moi même intervenu et vous pourrez regarder les procès-verbaux pour que effectivement place soit donnée à la proportionnelle sur les oppositions municipales qui pouvaient exister dans telle ou telle commune. Aujourd'hui la proposition que vous nous faites, Madame DARRIEUSSECQ, ne nous satisfait pas et en même temps elle est choquante quand aux propos que vous avez pu tenir pendant la campagne électorale tant qu'aux propos que vous pu tenir en début de notre conseil municipal et il me semble que la logique voudrait, même si la loi effectivement et j'insiste ne le matérialise pas, mais que nous soyons représentés dans cette Communauté d'Agglomération à la logique de la proportionnelle, y compris comme l'a fait remarquer notre collègue Renaud LAGRAVE, de vous demander quatre postes pour l'opposition municipale, c'est même pas la proportionnelle, c'est minoré la proportionnelle qui a été donnée par le résultat de la consultation lors de la municipale même si cela ne nous convient pas. Mais on prend acte que vous avez une majorité et il n'en demeure pas moins vrai que vous démontrez la façon dont vous souhaitez travailler pendant ces six prochaines années et qu' effectivement ça conforte l'idée dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Vous allez vouloir imposer et l'opposition pour vous elle ne comptera pas pour pas grand chose, je m'excuse de dire ces choses ainsi mais je ne trouve vraiment pas logique la façon dont vous avez défendu votre proposition, merci.

Mme le Maire: Bon, écoutez, ce dont je parlais en terme de représentation proportionnelle c'était pour les commissions de notre conseil municipal. Je redis ce que j'ai dis en début de mon intervention qui suivait celle de Monsieur Renaud LAGRAVE, chaque conseil municipal décide des délégués titulaires et suppléants qu'il souhaite envoyer à la Communauté d'Agglomération. Je vous fais la proposition suivante et je n'y reviendrai pas. Vous trouvez ça choquant mais je pense qu'il aurait été choquant que je ne vous propose aucun poste. Je compte sur vous pour participer activement à cette assemblée qu'est la Communauté d'Agglomération, je ne crois pas et je ne reviendrai pas sur cette décision, je ne pense pas

qu'elle entache d'une façon quelconque la participation que j'attends de vous et je souhaiterai que vous ayez une participation positive au conseil municipal de Mont-de-Marsan. Dans tous les cas, vous serez, parce que je souhaite travailler dans la transparence, vous serez et nous serons ici tous, en permanence, informés en séance de conseil municipal de ce qui se passera à la Communauté d'Agglomération et nous en débattrons ici en conseil municipal régulièrement donc il n'y aura absolument pas de mise à l'écart de l'opposition dans cette proposition.

M. GUERINI Jean-Philippe: Madame le Maire, chers collègues, moi j'ai la naïveté de croire que lorsque l'on développe des arguments dans le cadre d'une campagne municipale, voire des arguments forts, contre son prédessesseur, en disant que c'est un tyran, et d'autres noms de ce style, et qu'on se rend compte que ce tyran laissait quatre places à la Communauté d'Agglomération à son opposition, ça remet un peu les choses à leurs juste places donc je crois que les Montois et les Montoises jugeront ce soir de la réalité des choses.

Mme le Maire: Cela sera sans commentaire pour moi, vous vous en doutez. Je passe donc au vote, si vous le voulez bien nous voterons à bulletins secrets pour les titulaires et pour les suppléants.

M. Renaud LAGRAVE: Est t-il possible d'avoir un instant de suspension de séance, s'il vous plaît?

Mme le Maire : Oui, absolument, c'est accordé, vous voulez dix minutes, cinq minutes ?

M. Renaud LAGRAVE: cinq minutes. Où peut-on se concerter?

Mme le Maire : Dans la salle de réunion du Cabinet du Maire.

Après 5 minutes de suspension.

Mme le Maire : Nous pouvons reprendre la séance.

Mme Lucy ROSE: Je voudrais donc intervenir puisque effectivement, Madame le Maire, la loi ne vous oblige en rien à un ou deux ou trois ou quatre délégués à la Communauté d'Agglo. Sincèrement qu'est ce-qui vous gène d'en donner quatre car vous dites également qu'en conseil municipal on pourra en délibérer et en discuter ?

Mme le Maire: Alors, écoutez, nous avons un énorme travail à faire au niveau de la Communauté d'Agglomération, nous avons des sujets et des dossiers forts à porter, à faire valoir et je souhaite que nous soyons le plus nombreux possible de la majorité pour faire valoir ces projets que nous comptons porter pour Mont-de-Marsan. Je tiens à vous le dire de façon très nette je compte beaucoup que nous nous investissions dans la Communauté d'Agglomération. Mont-de-Marsan a de nombreux projets à mon sens à mettre en place avec l'aide de la Communauté d'Agglomération et je souhaite que nous soyons les plus nombreux possible pour que ces sujets soient pris à bras-le-corps et puissent voir le jour.

Mme Lucy ROSE: Bien que votre réponse ne nous convienne absolument pas, on vous propose donc les noms :

Délégué titulaire : Renaud LAGRAVE Délégué Suppléant : Alain BACHE Et le vote à bulletin secret, merci.

M. Alain BACHE: Avant que nous passions au vote, vous avez parlé de beaucoup de travail, je vous ferai tout simplement remarquer que l'ensemble des délibérations qui ont été prises à la Communauté de Communes et la Communauté d'Agglomération sur les dossiers principaux ont été prises jusqu'à l'heure à l'unanimité quelles que soient les tendances politiques qui pouvaient être présentes dans cette Communauté d'Agglomération, donc l'esprit se trouvait être de tous les côtés et pas que d'un seul.

Mme le Maire: Je vous remercie, mais je tiens qu'en même à faire valoir, par exemple, que certainement des décisions ont été prises à l'unanimité mais que nous souhaiterions que certains dossiers avancent plus rapidement, je pense également au dossier de liaison de la Gare qui est en stand-by depuis trois ans, qui n'est toujours pas réalisé, qui pénalise notre Ville. Il a beaucoup de dossiers comme celui-là que nous pourrions évoquer. Donc je ne crois pas que ce soit l'heure et le moment de porter cette tribune-là mais il est vrai que nous avons d'importants dossiers à faire avancer et nous souhaitons être les plus nombreux possible pour faire avancer ces dossiers. Je vous remercie.

Mme le Maire : les bulletins de vote sont en préparation et nous procéderons donc à un vote à bulletins secrets.

M. Alain BACHE : la liste des suppléants n'est pas complète ! nous avons des conseillers municipaux qui sont disponibles pour être suppléants.

Mme le Maire : Alors, les résultats sont les suivants :

Pour les Titulaires, on obtenu trente-cinq voix :

- Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Hervé BAYARD, M. Bertrand TORTIGUE, Mme Chantal DAVIDSON, Mme Chantal LUTZ, M. Jean-Pierre PINTO, Mme Marie-christine BOURDIEU, M. Edmond HANNA, Mme Eliane DARTEYRON, M. Thierry SOCODIABEHERE, M. Farid HEBA, Mme Chantal COUTURIER, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Claude TAUZY, M. Bernard DEPONS, Mme Catherine PIQUET, M. NicolasTACHON, Mme Jeannine LAMAISON, M. Jean-François LAGOEYTE, M. Olivier BOUSQUET, M. Renaud LAGRAVE.

Pour les Suppléants, on obtenu trente-cinq voix :

- Mme Guylaine NAILLY, M. Arsène BUCHI, Mme Cathy DUPOUY-VANTREPOL, Mme Annie HILLCOCK, Mme Jeannine BOUDE, M. Michel MEGE, Mme Akia LAFONT, M. Alain BACHE

Ces titulaires et ces suppléants sont élus.

On obtenu 8 voix, ajouté sur les bulletins :

- Mme Sophie AVANT, Mme Rose LUCY, M. Jean-Philippe GUERINI, M. Abadallah EL BAKKALI, Mme Ségolène DAUGA, Mme Michèle PEGUY

Messieurs, GUERINI EL BAKKALI et Mesdames, AVANT, LUCY, DAUGA, PEGUY ne sont pas élus n'ayant pas eu la majorité absolue. Ce vote est donc clos, je vous remercie. Nous transmettrons la liste des titulaires et suppléants à la Communauté d'Agglomération.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE A BULLETINS SECRETS

LE CONSEIL MUNICIPAL A DECLARE ELUS:

Titulaires

- Mme DARRIEUSSECQ Geneviève	- Mme NAILLY Guylaine	
- M. BAYARD Hervé	- M. BUCHI Arsène	
- M. TORTIGUE Bertrand	- Mme DUPOUY-VANTREPOL Catherine	
- Mme DAVIDSON Chantal	- Mme HILLCOCK Annie	
- Mme LUTZ Chantal	- Mme BOUDE Jeanine	
- Mr PINTO Jean-Pierre	- M. MEGE Michel	
- Mme BOURDIEU Marie-Christine	- Mme Akia LAFONT	
- M. HANNA Edmond	M	
- Mme DARTEYRON Eliane	M	
- M. SOCODIABEHERE Thierry	M	
- M. HEBA Farid	M	
- Mme COUTURIER Chantal	M	
- M. ROUFFIAT Bruno	M	
- Mme TAUZY Claude	M	
- M. DEPONS Bernard	M	
- Mme PIQUET Catherine	M	
- M. TACHON Nicolas	M	
- Mme LAMAISON Jeannine	M	
- M. LAGOEYTE Jean-François	M	
- M. BOUSQUET Olivier	M	
- M. LAGRAVE Renaud	- M. BACHE Alain.	

Suppléants

32 - OBJET : CREATION DE DEUX POSTES DE COLLABORATEURS DE CABINET.

Rapporteur: Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire,

Lors de la séance du 13 octobre 1995, le Conseil municipal avait décidé la création de 2 emplois de collaborateurs de cabinet. Conformément aux dispositions du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 modifié, relatif aux collaborateurs de cabinet et à son article 6 « les fonctions de collaborateur de cabinet prennent fin au plus tard en même temps que le mandat de l'autorité qui les a recrutés ».

Au titre de ce nouveau mandat, il est proposé de créer deux postes de collaborateurs de cabinet :

- un poste de directeur de cabinet,
- un poste de collaborateur de cabinet.

1° Directeur de cabinet :

Agent chargé d'assurer la responsabilité du fonctionnement du cabinet de Madame le Maire et du suivi de tous les dossiers gérés directement par le cabinet.

Eléments de calcul de la rémunération mensuelle :

90% de l'indice terminal de rémunération du fonctionnaire territorial titulaire du grade le plus élevé dans la collectivité (grade de directeur territorial)

En outre, les collaborateurs de cabinet bénéficient des nouvelles dispositions relatives à la rémunération fixées dans le décret n° 2005-618 du 30 mai 2005 et notamment les nouvelles dispositions concernant le régime indemnitaire. A ce titre le régime indemnitaire est fixé à 90 % du montant du régime indemnitaire du fonctionnaire territorial titulaire du grade le plus élevé dans la collectivité.

2° Collaborateur de cabinet :

Recrutement effectué sur les mêmes bases de rémunération que le directeur de cabinet.

Il est précisé également, par application de l'article 9 du décret du 16 octobre 1987 précité, que la rémunération ne donne droit à la perception d'aucune rémunération accessoire à l'exception des frais de déplacement dans les conditions prévues par le décret du 10 Août 1966.

Il est donc proposé la création de deux postes de collaborateurs de cabinet, le poste de directeur prenant effet au 1^{er} avril 2008.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, ET APRES VOTE ET DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE :

- **DECIDE** la création de deux postes de collaborateurs de cabinet, dans les conditions précisées ci-dessus.
- **INDIQUE** que le poste de directeur de cabinet prend effet au 1^{er} avril 2008.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à l signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Mme le Maire : Y a-t-il des questions diverses ? non

Bien, je voulais dire deux choses, d'une part remercier les services d'avoir préparé ce conseil municipal et d'autre part, vous faire part de la mobilisation demandée pour Ingrid BETANCOURT par le Club Quetzal à Mont-de-Marsan, je lis la lettre :

« Madame le maire,

La situation d'Ingrid est aujourd'hui plus qu'alarmante. C'est pourquoi le Club Quetzal a décidé de répondre à l'appel national qui ce dimanche 6 avril, organise, la grande et sûrement dernière, mobilisation pour Ingrid.

Notre point de départ se fera à 15h30 Place de la Mairie pour une marche où nous serons tous vêtus de blanc. Après un itinéraire dans la ville, nous arriverons sur le pont des Droits de l'Homme.

Je vous rappelle qu'Ingrid a été faite citoyenne d'honneur de la ville.

En comptant sur votre présence et celle de votre équipe, je vous prie d'agréer mes sentiments les meilleurs, »

C'est signé par M. VINCENT Simon qui est le Président du Club Quetzal.

Donc je vous invite à participer à cette marche, le moment est douloureux actuellement pour cette femme et je souhaite, de tous mes vœux, qu'une solution très rapide soit trouvée pour elle et cette marche est certes symbolique mais prouve que nous pensons à elle. Je vous remercie.

M. PINTO: J'ai des informations tout d'abord, c'est la date de la commission des finances, comme nous sommes pris un peu par le temps, donc vous allez la recevoir par papier mais d'ores et déjà vous pouvez noter mardi 8 avril 18 heures. La deuxième c'est une proposition: l'objectif est de réduire la masse de papier que l'on peut recevoir au moment des conseils municipaux, je vous propose si vous en êtes d'accord, de vous les envoyer par mail sous forme de fichier, si vous n'êtes pas d'accord si vous souhaitez garder sur papier on vous l'enverra par papier, sinon vous donnerez vos mails à Monsieur PASSEBON. Les convocations seront toujours papier mais la masse de documents, comme pour aujourd'hui vous avez trente trois délibérations, trente trois délibérations papier qui ne vont pas servir à grand chose, voilà.

M. LAGRAVE Renaud: On n'avait pas prévu de parler de ça Madame le Maire, je pense que l'on en parlera lors des prochains conseils, on aurait souhaité savoir quels sont éventuellement les moyens qui vont être donnés à l'opposition en conséquence de quoi, vous comprenez bien qu' effectivement si on doit tous et toutes imprimer toutes les délibérations qui aujourd'hui sont aujourd'hui par papier, voilà il faudra que l'on nous dise quels moyens sont mis à disposition de l'opposition en terme de matériel dans les jours qui viennent pour que l'on sache si l'on peut répondre favorablement à cela. D'une manière générale à titre personnel en tout cas ça ne me pose pas de problème mais maintenant je pense qu'avec mes collègues nous souhaitons bien évidemment savoir quels seront les moyens qui seront mis à notre disposition pour répondre favorablement à votre proposition.

M. PINTO : Ce que je peux vous dire, c'est que les documents papiers resteront toujours à l'accueil au secrétariat de Madame le Maire, par exemple pour le Budget Primitif c'est un document qui fait une centaine de pages, vous multipliez par le nombre de personnes, je

trouve que c'est beaucoup de feuilles. Donc vous l'avez sous forme de fichier et ensuite en conseil je vous le projette sous forme de vidéo-projection pour que le public puisse voir également les délibérations, bien entendu.

M. LAGRAVE Renaud: Oui, mais attendez, sur le principe on a pas de problème mais la question c'est de savoir, après individuellement, comment on peut travailler. Il a des personnes qui peut-être préfèrent sur le papier et en conséquence de quoi et puis y compris sur les systèmes d'impressions, des chiffres c'est un peu plus compliqué, pour certains je veux dire mais pas pour tout le monde, pour certain, donc, c'est pour ça que nous souhaitons savoir les moyens qui seront mis à disposition de l'opposition par rapport à ça.

Mme Le Maire: Bon écoutez, ce sont des propositions qui sont effectivement faites dans le sens d'une moindre utilisation de papier et puis je crois d'une économie en générale mais qui effectivement, je suis d'accord avec vous, appellent à ce que nous nous concertions et que nous ayons toutes et tous la possibilité d'étudier les documents dans de bonnes conditions. Donc je vous propose que nous nous voyions pour ça de façon très pratique, pour que nous mettions ça au point pour que le travail soit le plus aisé pour tout le monde et que vous ayez les moyens bien entendu de consulter et d'avoir ces documents dans de bonnes conditions.

M. LAGRAVE Renaud: pour le budget primitif, je propose que ce soit une version papier qui soit distribuée en état actuel des choses avant que l'on puisse en discuter après, si cela ne vous dérange pas.

Mme Le Maire: sans problème. Bien, l'ordre du jour étant clos, je vous remercie de votre participation et vous donne donc rendez-vous jeudi prochain dans cette même pièce pour le débat d'orientation budgétaire. Merci.

La séance est levée à 20 heures 30.

LE MAIRE,

Conseillère Régionale d'Aquitaine,

Geneviève DARRIEUSSECQ.